

**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32001 – “ Vallée de la Lys ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32001 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site comprend plusieurs grandes entités : les mégaphorbiaies, les mares et prairies humides engendrées par le creusement des argilières de Ploegstert et de Warneton, le Bois de Ploegstert, massif forestier de petite superficie et une portion importante de l'ancien canal à Comines-Warneton. On notera la présence d'importantes zones de forêt alluviale. Le site présente un intérêt faunistique majeur (ornithologique, entomologique et herpéthologique). On y observe une population du Triton crêté (*Triturus cristatus*), considérée comme la plus importante du Hainaut (dans les mares engendrées par les argilières). Quelques espèces de Chiroptères, peu communes, fréquentent la zone comme terrain de chasse.

**A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

<b>Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire</b>	<b>Surface</b>	<b>EC</b>	<b>UG HIC*</b>
3150	45,97 ha	C	
91E0*	9,97 ha	C	UG 7
6430	7,68 ha	C	
3260	0,90 ha	C	
6510	0,67 ha	C	

**Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible**

**3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition**

**3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion**

**6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin**

**6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)**

**91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incarnae, *Salicion albae*)**

**B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné**

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	P				C
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	P				B
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Grand butor		0-1 p	2-4 i		-
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain		0-1 p			-
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris				P	-
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette				10-20 i	-
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette		2-8 i	1-15 p		-
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré				1 i	-
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche				P	-
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche				P	-
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		1 p	P	P	-
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été		1-2 p		P	-
A068	<i>Mergus albellus</i>	Harle piette			2-7 i		-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		1 p			-
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux				1 p	-
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur				1-2 i	-
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante				1-2 i	-
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié				P	-
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde				P	-
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			P	P	-
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin				P	-
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire				1-11 i	-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	3-5 p				-
A249	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		20-30 i			-
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir		10-15 p			-

A292	Locustella luscinioides	Locustelle luscinioïde		1 p			-
A295	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs		10-15 p			-
A298	Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde				0-1 i	-

**Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32001 - " Vallée de la Lys ".

Namur, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,  
R. COLLIN